

"Est-ce l'échec ?" dans L'écho de l'industrie (29 novembre 1958)

Légende: Le 29 novembre 1958, L'écho de l'industrie, organe de la Fédération des industriels luxembourgeois (Fedil), s'interroge sur l'avenir du projet britannique de zone de libre-échange en Europe occidentale.

Source: L'écho de l'industrie. 29.11.1958. Luxembourg: Fédération des industriels luxembourgeois.

Copyright: (c) FEDIL

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"est_ce_l_echec_"_dans_l_echo_de_l_industrie_29_novembre_1958-fr-823ea376-ea87-4365-9302-067e30b4c7d2.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 19/09/2012

Est-ce l'échec ?

La décision britannique de remettre « sine die » la poursuite des négociations touchant la zone de libre-échange sonne-t-elle le glas des initiatives tendant à éviter la division commerciale de l'Europe ?

Sans doute, la situation actuelle est-elle loin d'être satisfaisante, mais l'évolution des travaux du comité Maudling ne permettait plus guère de se faire de grandes illusions sur leur issue. Dès le début les positions tranchées et de la part de la France, et de la part du Royaume-Uni avaient virtuellement coupé les ponts, et la déclaration de M. Soustelle, rejetant le principe même de la zone de libre-échange telle que la concevait la Grande-Bretagne, et le retrait britannique n'ont fait que sanctionner un état de choses existant.

Ne cherchons pas à établir une nouvelle fois les responsabilités. La question a déjà été débattue diverses fois à cette même place: chacun sait qu'elles sont partagées entre les deux interlocuteurs, la France restant attachée à des formules protectionnistes et dirigistes que beaucoup considèrent comme dépassées, la Grande-Bretagne voulant bénéficier des avantages de la Communauté économique européenne tout en refusant la discipline que celle-ci impose aux Six.

*

Comment va évoluer la situation ?

Il importe de constater, en tout premier lieu, que si les négociations ont été ajournées «sans fixer de jour», personne n'a parlé de rupture. Tout se passe comme si chacun attendait que son voisin fasse des propositions constructives permettant de renouer le dialogue. Le danger est que chacun se confine dans l'abstention, permettant ainsi aux solutions extrêmes de voir le jour.

Quelles sont ces solutions extrêmes ?

L'Europe des Six formant une communauté étroite et unie — les récentes négociations viennent encore de le démontrer — il n'est pas du tout impossible que la Grande-Bretagne prenne maintenant la direction d'une autre Europe unie qui comprendrait, elle aussi, six pays: Grande-Bretagne, Suède, Norvège, Danemark, Autriche et Suisse. On se trouverait, dès lors, en présence de deux Europe qui pourraient soit trouver une formule pour collaborer au sein d'une aire plus vaste, soit se lancer dans une guerre commerciale dont le spectre a été bien souvent brandi à Londres, mais non dans les sphères officielles.

Il ne devrait pas être difficile à Londres de concilier les positions de ses éventuels partenaires, les litiges étant quasi inexistantes avec les pays scandinaves et l'Autriche; quant à la Suisse, les importants surplus qui apparaissent à sa balance des paiements malgré une balance commerciale structurellement déficitaire lui permettent de regarder de plus haut les problèmes de « gros sou » liés aux mesures commerciales à arrêter de commun accord.

Sur ce point, donc, aucune difficulté majeure. On a la très nette impression que les Britanniques ont déjà poussé fort loin les contacts pour mettre sur pied cette nouvelle Europe à Six destinée à se dresser à côté de l'autre. On peut cependant penser qu'en agissant ainsi, Londres entend davantage renforcer sa position de négociateur en face des Six groupés sous la bannière du traité de Rome — se donner en quelque sorte une monnaie d'échange — qu'essayer de torpiller la Communauté économique européenne.

Une autre arme dont on parle souvent est le rétablissement unilatéral de la convertibilité du sterling. Une telle décision entraînerait immédiatement des dissensions entre les Six, en ce sens que l'Allemagne s'engagerait elle aussi dans la voie de la convertibilité, suivie très probablement par les Pays de Benelux, alors que la France, en raison des difficultés de sa balance des paiements, est loin d'être prête à suivre cet exemple. On peut en déduire que le rétablissement de la convertibilité signifierait la fin de l'Union européenne des paiements, où l'Allemagne est le principal créancier et la France le principal débiteur, et sans doute aussi celle de l'Organisation européenne de coopération économique.

Mais il s'agit d'une arme à double tranchant, et rien ne prouve que le Royaume-Uni soit disposé à accepter les risques, réels, qui découleraient de la convertibilité du sterling, même avec l'appoint d'une aide américaine.

*

Que l'union des Six — celle de Rome — démarrera le 1er janvier prochain ne fait aucun doute. Qu'aucune formule concurrente ne sera mise sur pied à cette date paraît tout aussi évident. Et les pays qui cherchaient à s'associer au marché commun auraient mauvaise grâce à s'en offusquer, si l'on songe qu'ils sont venus très tardivement au concept de l'unification européenne et qu'il était assez simpliste de penser rattraper le temps perdu par le biais d'un accord bâclé et peu défini, alors qu'une foule de choses ont été réglées dans leurs moindres détails par le traité de Rome.

*

Décalage donc au départ, mais il ne sera pas forcément catastrophique, comme on a tenté de le faire croire dans la capitale britannique. Londres semble avoir voulu dramatiser pour ameuter les pays tiers contre une union à laquelle elle ne participe pas, du fait du « Commonwealth ».

On s'efforce de relancer la discussion.

Dès le 19 novembre Bruxelles, La Haye et Luxembourg ont eu des entretiens en ce sens avec les ambassadeurs d'Allemagne, de France et d'Italie. Selon le communiqué qui a été publié il a été exposé aux représentants des pays associés à ceux de Benelux au sein de la Communauté économique européenne que les gouvernements de nos trois pays « estiment que la CEE doit prendre en sérieuse considération la situation qui est née de la suspension provisoire des pourparlers du comité intergouvernemental de l'OECE sur l'établissement d'une zone de libre-échange. Comme on peut raisonnablement penser qu'il est peu probable qu'un accord de principe au sujet d'une association entre la CEE et les autres pays de l'OECE puisse être acquis avant le 1er janvier 1959, les gouvernements des pays de Benelux ont décidé de faire à leurs partenaires de la CEE des propositions visant à éviter une différence sensible de régime entre les pays membres de la CEE, d'une part, et les autres pays de l'OECE ».

Le plan Benelux propose:

- d'étendre aux pays du GATT la réduction de 10 % des droits de douane qui doit entrer en vigueur, le 1er janvier 1959, entre les pays de la Communauté économique européenne;
- d'étendre aux autres onze pays de l'OECE l'élargissement de 20 % des contingents qui doit intervenir à la même date entre les pays de la CEE;
- de maintenir à leur niveau actuel, pendant la durée d'un an, les tarifs et contingents intéressant les produits agricoles.

M. Walter Hallstein, président de la Commission de la CEE, et M. Jean Rey, membre de la Commission, ont fait le tour des capitales des pays associés dans le Marché commun. *)

Au moment où paraissent ces lignes le général de Gaulle aura rencontré le chancelier Adenauer...

*

On se rend compte du danger que courrait la «petite Europe» dans une guerre commerciale avec le reste du monde.

L'« Industriekurier » soulignait récemment que la France serait particulièrement exposée à des représailles exercées contre les Six, précisément parce qu'elle finance son déficit au sein du marché commun par des

excédents avec les pays en cause. « Le traité sur le Marché commun », concluait l'organe des milieux industriels de la Ruhr, « est certainement une réalité, mais on pourrait s'apercevoir très vite que cette construction n'est pas viable sans le complément d'une zone de libre-échange ».

La menace qui pèse sur l'équilibre financier des Six se concrétise dans le cas de la Suisse. Le passif important que les décomptes mensuels de ce pays accusent à l'UEP alimente le bilan commercial de ses partenaires. La France a particulièrement besoin, dans les circonstances actuelles, de cet apport. Il s'agit de deux milliards de francs suisses par an... La France espère-t-elle des compensations suffisantes de son commerce avec les Six ?

Et la menace suisse ne se limite pas à la perte d'un bénéfice. En effet, la Suisse n'a adhéré à la reconduction annuelle de l'UEP qu'à la condition que le démarrage du Marché commun ne se traduise pas par l'introduction de discriminations en Europe. Si le 1er janvier elle devait se retirer de l'organisation de clearing, il faudrait procéder à la répartition des avoirs, bilatéraliser les comptes, d'où des échéances que tous les pays ne seraient pas à même de respecter.

*

Tout cela fait penser que, de part et d'autre, on s'attachera à trouver des arrangements.

La première diminution des droits de douane à l'intérieur du Marché commun ne semble pas devoir avoir des répercussions considérables sur les courants commerciaux actuellement existants et ne constitue donc pas la pierre d'achoppement dans la recherche d'un « modus vivendi » provisoire.

La question des quotas, par contre, devrait être résolue, ce qui réduirait à néant l'accusation de discrimination lancée contre la CEE. Elle se pose surtout pour la France, qui a suspendu toute liberté d'importation, alors que ses cinq partenaires ont libéré leur commerce extérieur au-delà des 90 p. c. exigés par l'OECE.

Mais de ce côté une solution n'est pas exclue. Des informations donnent à penser que la France ne se contenterait pas de multilatéraliser les contingents au profit des Cinq, mais en étendrait le bénéfice aux autres pays de l'OECE. Cela ne se ferait évidemment qu'après des conversations à Six, au cours desquelles les pays libre-échangistes pourraient faire entendre leur voix.

Il ne faut, en aucun cas, que le marché commun se replie sur lui-même; il n'est de l'intérêt de personne qu'il en soit ainsi. Les avertissements mêlés de reproches venus de Londres et de Berne, le refus de Benelux, de l'Allemagne et de l'Italie de courir le risque d'une guerre commerciale en Europe auront ouvert bien des yeux, ce qui permet d'espérer qu'un compromis de dernière heure, peut-être de dernière minute, sera finalement trouvé.

M. K.

*) A Luxembourg les délégués de la CEE ont rencontré M. Bech, ministre des Affaires étrangères, et M. Wilwertz, ministre des Affaires économiques. Le communiqué d'usage retient qu'un large échange d'idées « a permis de constater une identité de vues complète sur tous les problèmes discutés » et que l'on a été d'accord sur « la nécessité d'une attitude commune que la Communauté devra prendre devant tous les problèmes que posent les relations extérieures des Six avec les autres partenaires ».